

AFFAIRE N° 30. - Demande de subvention à la JEUNESSE et SPORTS, pour construction de deux plateaux d'E. P. S., type du 1er degré, au GROUPE SCOLAIRE du CHAUDRON, terrain RAMASSAMY.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 12 AOÛT 1968, le Conseil Municipal avait sollicité du SERVICE DEPARTEMENTAL de la JEUNESSE et des SPORTS, une subvention pour la réalisation de plateaux d'Education Physique au Groupe Scolaire du Chaudron (terrain RAMASSAMY). Notre demande a alors été rejetée, compte tenu du fait que les plateaux étaient situés à l'emplacement des cours du Groupe Scolaire. Depuis, nous avons fait l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur CHEKIMANIN, contigu au Groupe Scolaire.

Par sa lettre 118 ES du 27 FEVRIER 1969, Monsieur le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports m'a demandé d'envisager l'implantation sur ce terrain de deux plateaux d'E. P. S. type 1er degré et d'un lançoir collectif. A cet effet, j'ai pris contact avec le Cabinet LEJEUNE-ROYER, Architecte de l'opération pour la constitution d'un avant-projet.

Le détail estimatif étant de 5 443 440 (CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE) Frs CFA, honoraires compris, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter du Service DE LA JEUNESSE et des SPORTS, une subvention égale à 85 % de 5 443 440 (CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE) Frs CFA, soit 4 626 924 (QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT SIX MILLE NEUF CENT VINGT QUATRE) Frs CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

H. Denis, le 20. 10. 69
Le Secrétaire Municipal
M. H. Denis
pour copie certifiée conforme
à Monsieur le Maire
Rui Denis et p.o.
M. H. Denis